



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Innergex annonce les résultats du vote de son assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires 2025

LONGUEUIL, Québec, le 2 mai 2025 - Innergex énergie renouvelable inc. (TSX : INE) (« **Innergex** » ou la « **Société** ») a le plaisir d'annoncé que (i) les porteurs inscrits au 21 mars 2025 (les « **actionnaires ordinaires** ») de ses actions ordinaires (les « **actions ordinaires** ») et les porteurs inscrits au 21 mars 2025 (les « **actionnaires privilégiés de série A** ») de ses d'actions privilégiées à taux rajustable et à dividende cumulatif, série A (les « **actions privilégiées de série A** »), ont chacun approuvés, lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire qui s'est tenue le 1^{er} mai 2025 (l'« **Assemblée** »), une résolution spéciale, dans chaque cas, approuvant le plan d'arrangement pour l'acquisition par la CDPQ (i) la totalité des actions ordinaires émises et en circulation (autres que celles déjà détenues par CDPQ et les membres de son groupe et les actions roulées par certains membres de la haute direction (les « **actionnaires procédant au roulement** »)) moyennant un prix de 13,75 \$ l'action ordinaire en espèces et (ii) la totalité des actions privilégiées de série A et les actions privilégiées à taux fixe rachetables et à dividende cumulatif, série C d'Innergex (collectivement avec les actions privilégiées de série A, les « **actions privilégiées** ») en circulation moyennant un prix de 25,00 \$ l'action privilégiée en espèces (plus la totalité des dividendes accumulés et impayés et, dans le cas des actions privilégiées de série A, un montant en espèces par action privilégiée de série A correspondant aux dividendes qui auraient été payables à l'égard de cette action jusqu'au 15 janvier 2026, soit la prochaine date de rachat prévue (l'« **Arrangement** »).

Lors de l'Assemblée, la résolution relative à l'arrangement a été approuvée par 99,86 % des voix exprimées par les actionnaires ordinaires présents virtuellement ou représentés par procuration à l'Assemblée. La résolution relative à l'arrangement a également été approuvée par 99,86 % des voix exprimées par les actionnaires ordinaires présents virtuellement ou représentés par procuration à l'Assemblée, excluant les actions ordinaires détenues par les actionnaires procédant au roulement et toute autre action ordinaire devant être exclue conformément, dans la province du Québec, au Règlement 61-101 *sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* et dans les autres provinces à la Norme multilatérale 61-101 *sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières*. La résolution des actionnaires privilégiés de série A relative à l'arrangement a été approuvée par 99,86 % des voix exprimées par les actionnaires privilégiés de série A, présents virtuellement ou représentés par procuration à l'Assemblée.

La réalisation de l'Arrangement demeure assujettie au respect ou à la renonciation de certaines conditions de clôture usuelle relatives à une transaction de cette nature, incluant la réception de l'ordonnance définitive de la Cour supérieure du Québec (« **ordonnance définitive** ») et de certaines approbations réglementaires. L'audience relative à l'ordonnance définitive est prévue pour le 7 mai

2025. En supposant que ces conditions restantes de clôture sont respectées ou font l'objet d'une renonciation, la Société prévoit que l'Arrangement soit complété d'ici le quatrième trimestre de 2025.

En plus des deux résolutions spéciales relatives à l'Arrangement, la Société a annoncé que tous les candidats figurant dans la circulaire d'information de la direction datée du 21 mars 2025 ont été élus administrateurs de la Société.

Les résultats détaillés du scrutin des porteurs d'action ordinaires pour l'élection des administrateurs, se trouvent ci-dessous :

	Votes Pour	% Votes Pour	Votes Contre	% Votes Contre
Marc-André Aubé	138 533 479	99,32	948 078	0,68
Pierre G. Brodeur	138 549 905	99,33	931 922	0,67
Radha D. Curpen	138 528 225	99,32	948 602	0,68
Nathalie Francisci	137 463 798	98,55	2 018 028	1,45
Richard Gagnon	127 045 725	91,08	12 436 102	8,92
Jean-Hugues Lafleur	137 349 685	98,47	2 132 142	1,53
Michel Letellier	138 532 062	99,32	949 765	0,68
Patrick Loulou	138 453 262	99,26	1 028 565	0,74
Monique Mercier	129 976 003	93,18	9 505 824	6,82
Ouma Sananikone	138 436 163	99,25	1 045 664	0,75

Le rapport des résultats de vote à propos de tous les points ayant fait l'objet d'un vote lors de l'Assemblée a été déposé auprès des autorités règlementaires et est disponible sur SEDAR+ à www.sedarplus.ca.

Innergex prévoit publier ses résultats financiers pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2025 après la fermeture des marchés, le mercredi 7 mai 2025. En raison de l'acquisition de la Société par la CDPQ, aucune conférence téléphonique n'est prévue.

À propos d'Innergex énergie renouvelable Inc.

Innergex croit en un monde dans lequel de l'énergie renouvelable abondante favorise des communautés plus saines et encourage le partage de la prospérité depuis maintenant plus de 35 ans. À titre de producteur indépendant d'énergie renouvelable qui développe, acquiert, détient et exploite des centrales hydroélectriques, des parcs éoliens, des parcs solaires et des installations de stockage d'énergie, Innergex est convaincue que la production d'énergie à partir de sources renouvelables ouvrira la voie à un monde meilleur. Innergex exerce ses activités au Canada, aux États-Unis, en France et au Chili et gère un important portefeuille de 90 actifs de haute qualité en exploitation d'une puissance installée nette de 3 707 MW (puissance installée brute de 4 663 MW), dont 42 centrales hydroélectriques, 36 parcs éoliens, 9 parcs solaires et 3 installations de stockage d'énergie par batteries. Elle détient également une participation dans 17 projets en développement d'une puissance installée nette totale de 945 MW (puissance installée brute de 1 577 MW), dont 6 installations sont présentement en construction, et des projets potentiels qui en sont à différents stades de développement d'une puissance installée brute totale de 10 288 MW. Son approche de création de valeur pour les actionnaires est de générer des flux de trésorerie constants et de présenter un attrayant rendement sur le capital investi ajusté en fonction du risque.

Pour en savoir plus, visitez innergex.com ou rejoignez-nous sur [LinkedIn](#).

Mise en garde concernant l'information prospective

En vue d'informer les lecteurs sur les perspectives d'avenir de la société, le présent communiqué de presse contient de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières (l'« information prospective »), y compris des déclarations relatives à l'arrangement, à la capacité de réaliser l'arrangement et au moment où il sera réalisé, notamment la capacité des parties de satisfaire aux conditions de réalisation de l'arrangement, la réception des approbations des organismes de réglementation et l'approbation du tribunal ainsi que le respect d'autres conditions de clôture usuelles, la possibilité de résilier la convention d'arrangement conformément à ses modalités et les avantages escomptés pour la société et ses actionnaires de l'arrangement, ainsi que d'autres énoncés qui ne constituent pas des faits historiques. L'information prospective se reconnaît généralement à l'emploi de termes tels que « environ », « approximativement », « peut », « fera », « pourrait », « croit », « prévoit », « a l'intention de », « devrait », « planifie », « potentiel », « projeter », « anticipe », « estime », « prévisions » ou d'autres termes semblables indiquant que certains événements pourraient se produire ou pas. Cette information prospective exprime les prévisions et attentes de la société à l'égard d'événements ou de résultats futurs, en date du présent communiqué de presse.

Les risques et incertitudes relatifs à l'arrangement comprennent notamment les suivants : la possibilité que l'arrangement ne soit pas réalisé selon les modalités et conditions actuellement envisagées, ou selon l'échéancier actuellement prévu, et qu'il ne soit pas réalisé du tout, en raison d'un défaut d'obtenir ou de respecter, en temps opportun ou autrement, les approbations requises des autorités de réglementation et du tribunal et d'autres conditions de clôture de l'arrangement, ou pour d'autres raisons; les répercussions négatives que la non-réalisation de l'arrangement, pour quelque raison que ce soit, pourrait avoir sur le cours des titres ou sur les activités de la société; le non-paiement par CDPQ de la contrepartie à la clôture de l'arrangement; le défaut de réaliser les avantages prévus de l'arrangement; les restrictions imposées à la société pendant que l'arrangement est en cours; le risque que les activités de la société connaissent des perturbations importantes, notamment la perte de clients ou d'employés attribuable à l'incertitude liée à transaction, à la conjoncture sectorielle ou à d'autres facteurs; les risques liés à la fidélisation des employés; le risque que des changements réglementaires aient une incidence importante sur l'entreprise ou les activités de la société; le risque que des poursuites soient intentées contre la société; les coûts de transaction importants ou les responsabilités inconnues, et les risques liés à la diversion de l'attention de la direction des activités commerciales courantes de la société pendant que l'arrangement est en cours; et d'autres risques et incertitudes concernant la société. Pour plus d'informations sur les risques et incertitudes, veuillez vous reporter à la section « Informations prospectives » du rapport de gestion pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024.

Même si nous avons tenté de définir les facteurs de risque importants qui pourraient entraîner un écart important entre les résultats réels et ceux indiqués dans l'information prospective, d'autres facteurs de risque que nous ignorons actuellement ou que nous ne jugeons pas importants pour l'instant pourraient aussi faire en sorte que les résultats réels ou les événements futurs diffèrent considérablement de ceux exprimés dans l'information prospective. Rien ne garantit que l'information prospective se révélera exacte étant donné que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer nettement de ceux qu'elle indique. L'information prospective ne constitue pas une garantie des résultats futurs. Par conséquent, vous ne devriez pas vous fier indûment à l'information prospective, qui vaut uniquement à la date où elle a été

donnée. L'information prospective contenue dans le présent communiqué de presse témoigne des attentes de la société à la date du présent communiqué de presse (ou à la date par ailleurs indiquée) et est susceptible de changer après cette date. Cependant, la société n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser l'information prospective en raison de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, sauf dans la mesure où les lois sur les valeurs mobilières du Canada l'y obligent. L'information prospective contenue dans le présent communiqué de presse est donnée entièrement sous réserve de la mise en garde qui précède.

- 30 -

Pour plus de renseignements

Relations avec les investisseurs

Naji Baydoun
Directeur – Relations avec les investisseurs
450 928-2550, poste 1263
relationsinvestisseur@innergex.com

Media

Jade Lachappelle
Conseillère – Communications
450 928-2550, ext. 1302
Media@innergex.com

Innergex énergie renouvelable inc.

www.innergex.com